



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade  
23350 LA CELLETTE  
Tél : 05-55-80-62-97  
mairielacellette@orange.fr

Accusé de réception en préfecture  
023-212304109-20240315-DEL2024-008-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2024  
Date de réception préfecture : 18/03/2024

## DELIBERATION N° 2024-008 EN DATE DU 15 MARS 2024 PORTANT SUR L'INTENTION D'INTEGRER LA STRUCTURE FORMEE PAR LA FUSION DES SYNDICATS DES MOUTIERS ET DE LINARD-MALVAL

Le Conseil Municipal de LA CELLETTE s'est réuni le vendredi 15 Mars deux mille Vingt-quatre à dix-neuf heures selon convocation du lundi 11 Mars deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, Le Maire.

**Présents :** M. Camille CARCAT, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Philippe BALLET, Mme France FORTANIER, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES.

**Absents :** M. Jean-Paul BIGNET, M. CHAUMETTE Raymond

**Pouvoirs :** M. Jean-Paul BIGNET à M. Jacques GADAIX, M. Raymond CHAUMETTE à Mme Annie WYBRECHT.

**Secrétaire de séance :** Mme Annie WYBRECHT a été élue secrétaire de séance, Conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire,

Expose que la loi Notre, prévoit le transfert obligatoire de la compétence « Alimentation en eau potable » aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026, mais, du fait de la validation de l'accord de résilience par la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, la date est avancée au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Précise que d'après la loi Notre, les communes exerçant la compétence alimentation en eau potable devront transmettre automatiquement cette compétence à son EPCI ;

Précise que concernant les syndicats existants le SIAEP Linard-Malval-Chéniers étant à cheval sur 2 intercommunalités (Portes de la Creuse en Marche et Pays Dunois) peut se maintenir à l'inverse du SIAEP des Moutiers compris entièrement sur la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche ;

Précise que les syndicats voisins, SIAEP des Moutiers et SIAEP Linard-Malval-Chéniers, ont l'intention de fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Précise qu'une réunion a été organisée entre les 2 syndicats, la Communauté des communes Portes de la Creuse en Marche, la conseillère aux Décideurs Locaux des 2 syndicats et des communes limitrophes ;

Demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DONNER SON ACCORD** sur l'intention d'intégrer la structure formée, née de la fusion extension des syndicats des Moutiers et Linard-Malval.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	8	2	8	10	10	0	0

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le :  
Mme Annie WYBRECHT

La secrétaire de Séance

La Cellette, le 15 Mars 2024  
M. Camille CARCAT



Le Maire